

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00493

**REGIES RESEAUX DE CHALEUR ET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT –
TRANSFORMATION DES BUDGETS ANNEXES EXISTANTS EN BUDGETS
RATTACHES (BR) ET CREATION DE 2 BUDGETS ANNEXES (BA) POUR LA
PART DU SERVICE EN GESTION DELEGUEE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210049310

DATE D’AFFICHAGE :03 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

REGIES RESEAUX DE CHALEUR ET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT – TRANSFORMATION DES BUDGETS ANNEXES EXISTANTS EN BUDGETS RATTACHES (BR) ET CREATION DE 2 BUDGETS ANNEXES (BA) POUR LA PART DU SERVICE EN GESTION DELEGUEE

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé :

- la création de la régie « Réseaux de chaleur » ainsi que les statuts annexés de la dite régie,
- la création de la régie « Parcs et aires de stationnement » ainsi que les statuts annexés de la dite régie.

La date de mise en exploitation de ces deux régies est fixée au 1^{er} janvier 2022 et il convient de définir le cadre budgétaire et comptable pour les deux services publics industriels et commerciaux (SPIC) Réseaux de chaleur et Parc et aires de stationnement.

Il est rappelé que la création de ces deux régies ont vocation à séparer les modes de gestion en individualisant les mouvements comptables et budgétaires de chacune de ces deux régies dans un budget rattaché alors que la part du service dont la gestion est assurée par des délégataires (DSP) doit être retracée au sein d'un budget annexe classique.

Le budget rattaché et le budget annexe du SPIC Réseaux de chaleur relèvent tous les deux de la nomenclature M41 alors que les deux budgets correspondant à l'activité Parcs et aires de Stationnement suivront la nomenclature M4.

En gestion directe (régie), les dépenses d'exploitation supportées directement par la collectivité et les mouvements comptables relatifs aux dépenses sont plus nombreux tant en montant qu'en nombre de marchés et fournisseurs.

Ainsi, il apparaît opportun que les budgets existants pour les activités Réseaux de chaleur et Parc et aires de stationnement puissent devenir à compter de l'exercice 2022 les budgets rattachés des deux régies à autonomie financière, ceci afin de conserver les SIRET actuels utilisés par les fournisseurs pour déposer leurs factures dans l'applicatif Chorus Pro.

En revanche, il doit être créé pour chacune de ces deux activités un budget annexe pour la part du service dont la gestion est assurée par des délégataires (DSP) avec un nouveau SIRET à demander à l'INSEE.

Il est précisé que l'ensemble de ces quatre budgets sont dans le champ d'application de la TVA et seront assujettis à TVA. Les services fiscaux devront être avisés de ces modifications de l'organisation de ces deux SPICS avec la création d'un compte spécifique TVA pour les deux budgets annexes créés.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve que les budgets annexes actuels Réseaux de Chaleur et Parcs et aires de stationnement deviennent à compter de l'exercice 2022 les budgets rattachés des deux régies créées en conservant leur SIRET existants ;**
- **décide à compter du 1^{er} janvier 2022 la création de deux nouveaux budgets annexes Réseaux de chaleur et Parcs et aires de stationnement pour la part du service en gestion déléguée (DSP) avec un nouveau SIRET pour chacun d'eux ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU